

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE	- \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS	- 1.50	
	UNION POSTALE	- Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## AVIS A NOS LECTEURS QUI DEMENAGENT

Nous prions nos lecteurs qui déménageront vers le 1er mai de nous avertir sans retard de leur changement d'adresse, s'ils ne veulent pas subir d'interruption dans le service du "Prix Courant".

## LES NECESSITES DU TRAFIC

Le percement de la rue LeRoyer.

L'INTERET privé doit s'effacer devant l'intérêt public et nous espérons que les échevins le comprendront, quand ils examineront une demande en annulation de la ligne homologuée de la rue LeRoyer, qui leur a été présentée.

De telles demandes passent devant le Comité de la Voirie et ce n'est guère que comme matière de forme qu'elles viennent ensuite devant le Conseil.

Dans le cas présent, il est nécessaire de ne pas aller à l'encontre des besoins du commerce en général pour satisfaire des intérêts purement privés.

Depuis bien des années déjà le commerce réclame à grands cris l'ouverture de la rue LeRoyer depuis la Place Jacques-Cartier jusqu'à la rue St Sulpice. Il n'y a pas de quartier plus congestionné que celui-ci, son percement est d'intérêt général et devient d'autant plus nécessaire que l'ouverture de la Côte St Lambert jusqu'à la rue des Commissaires est absolument décidée.

Il n'y a, entre la rue St Paul et la rue Notre-Dame, aucune rue transversale, depuis la rue St Gabriel jusqu'à la rue St Dizier et il n'est pas un échevin qui ne sache que le percement d'une rue parallèle à la rue St Paul trop étroite pour les nécessités du commerce est un besoin.

Cette rue parallèle a déjà deux amorces, celle qui va de la rue St Claude à la Place Jacques-Cartier, dans son extrémité est et celle qui va de la rue St Sulpice à la rue St Dizier dans son extrémité ouest.

La ligne qui doit relier ces deux amorces de la rue LeRoyer est homologuée et le commerce n'attend plus qu'une chose: le commencement des travaux qui ouvriront cette rue, de la rue Claude à la rue St Sulpice, sans solution de continuité.

Le commerce de gros qui se trouve pour ainsi dire concentré sur les deux côtés de la rue St Paul, voit cette rue continuellement encombrée par les wagons et camions de transport; elle est trop étroite pour le trafic qui s'y fait, de là des arrêts continuels de voitures chargées de marchandises, des retards dans les livraisons qui n'existeraient plus avec le percement de la rue LeRoyer.

Ce n'est pas seulement sous ce rapport que le commerce gagnerait au percement de cette rue. Comme nous l'avons dit, ce quartier est congestionné et les compagnies d'assurance l'ont déclaré à différentes reprises, il y a de tels dangers de conflagration dans ces quartiers que les taux d'assurance doivent forcément s'en ressentir.

Ainsi, plutôt que de demander d'annuler la ligne homologuée de la rue LeRoyer, c'est le percement de cette rue dans son entier qu'il faut poursuivre et nous espérons fortement que les échevins en arriveront à cette décision que les nécessités du commerce réclament d'autant plus impérieusement que notre port va sans cesse développant son trafic.

## AU BOARD OF TRADE

Le conseil du Board of Trade a tenu, mercredi, son assemblée régulière. M. Wm. Gear présidait en l'absence de M. Drummond. Etaient présents: MM. Robert Munroe, James Thorn, Andrew A. Allen, R. M. Ballantyne, Geo. Caverhill, Leslie H. Gault, F. H. Mathewson, Chas. Meredith, Donald Munro, John T. Wilson.

M. Achille Bergevin a été admis membre du Board of Trade.

Dans une lettre adressée le 4 avril au ministre des Chemins de Fer et Canaux,

le Conseil demandait que l'ouverture de la navigation des canaux se fit le plus tôt possible. Or, le ministre, dans sa réponse, a fait remarquer qu'il était nécessaire pour le Gouvernement de faire certaines réparations et inspections aux dits canaux pour la plus grande sûreté de la navigation. Pour cette raison la navigation ne sera ouverte sur le canal Welland que le 25 avril, et sur les canaux de Lachine et de Soulanges, le 1er mai seulement.

Le Board of Trade d'Ottawa informe nos hommes d'affaires qu'il a passé une résolution exprimant le désir de voir disparaître le tarif de 53 centins par tonne sur le charbon mou, pour le plus grand avantage des manufacturiers, des mineurs et des compagnies de transport.

Comme il est à souhaiter d'après lui, que cette taxe soit abolie le plus tôt possible, il demande que le Board of Trade de Montréal endosse cette résolution et l'appuie de toutes ses forces. Le conseil se propose d'étudier sérieusement la question à la prochaine séance.

Le conseil du Board of Trade a reçu favorablement une pétition couverte de nombreuses signatures et lui demandant de s'adresser au Gouvernement pour obtenir l'établissement d'un sous-bureau de poste dans l'édifice du Board of Trade.

M. Geo. E. Drummond, président du conseil, actuellement en Angleterre avec MM. Hodgson et Ames, écrit qu'ils ont été l'objet d'une chaleureuse réception de la part de la Chambre de Commerce de Londres qui s'est prodiguée pour leur rendre le séjour de la métropole le plus agréable possible. On leur a fait visiter tous les principaux édifices, entre autres la cathédrale St. James dont on leur a fait admirer en détail toutes les beautés.

Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a envoyé sous forme de circulaire une communication annonçant et comprenant le nouveau tarif préférentiel, établi en faveur des produits britanniques.